

### Référence électronique

GUILLIN Marjorie, « L'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse : les statuts et règlements », *Les papiers d'ACA-RES, Actes des journées d'étude, 8-9 décembre 2016, Paris Centre allemand d'histoire de l'art*, mis en ligne en avril 2017.

**Marjorie GUILLIN**

**Université Toulouse – Jean Jaurès**

**Laboratoire FRAMESPA, UMR 5136**

## **L'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse : les statuts et règlements**

L'étude de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse met en évidence un très riche corpus documentaire, pour l'essentiel peu exploité voire inédit. Les mémoires manuscrits rédigés par l'académicien Louis de Mondran (Seysse, 1699-Toulouse, 1792), exceptionnelles sources d'informations de plusieurs centaines de folios relatant l'histoire et le quotidien de l'institution, en sont une parfaite illustration<sup>1</sup>. Cette foisonnante documentation est également très disparate et lacunaire. Manquent ainsi les registres académiques qui, comme les procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture, consignaient toutes les délibérations, la correspondance, les mémoires et discours académiques. Les lettres patentes, statuts et règlements, tableaux d'effectifs ou encore ordres de travail annuels sont, par contre, conservés dans les archives toulousaines et permettent d'appréhender la physionomie de l'établissement toulousain, ses objectifs et ses évolutions tout au long de son existence.

C'est pour sauver la Société des beaux-arts de Toulouse de la fermeture dont la menace la municipalité en 1749 que Louis de Mondran a l'idée de lui obtenir des lettres patentes. Il ne met qu'un an à y parvenir. Pour ce faire, il fait appel à tous les membres de son réseau susceptibles de favoriser son projet ou de servir d'intermédiaires auprès de la cour. Il fait présenter par Bruno de Castel (?-Toulouse, 1783) au comte de Caylus (Paris, 1692-*id.*, 1765) et par le comte de Caraman (Paris, 1727-*id.*, 1807) au comte de Saint-Florentin (Paris, 1705-*id.*, 1777), secrétaire d'État de la Maison du roi en charge du département des académies, un mémoire contenant un précis de l'origine, des progrès et des statuts actuels de l'établissement toulousain. En parallèle, il sollicite le soutien de l'archevêque de Toulouse, Charles-Antoine de la Roche-Aymon (Mainsat, 1697-Paris, 1777) et du duc de Richelieu, maréchal de France et gouverneur du Languedoc (Paris, 1696-*id.*, 1788) auprès du ministre et du chancelier d'Aguesseau (Limoges, 1668-Paris, 1751). Sur les conseils de Bruno de Castel, il écrit une lettre de politesse à l'Académie royale de peinture et de sculpture afin d'obtenir son approbation. Au mois d'août, le mémoire est transmis à deux membres de la compagnie parisienne, Claude Gros de Boze (Lyon, 1680-Paris, 1753) et le Premier peintre du roi alors directeur de l'établissement, Charles-Antoine Coyvel (Paris, 1694- *id.*, 1752), pour examen et réécriture. Les lettres patentes érigeant la Société des beaux-arts en Académie royale de peinture, sculpture et architecture, et le règlement en

---

<sup>1</sup> MONDRAN Louis (de), *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de la ville de Toulouse par M. de Mondran*, s.d., dans *Mémoriaux annuels de l'Académie des Arts, 1797-1798*, tome XIII, recueil I, Toulouse, Bibliothèque universitaire Capitole, 230 folios et *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de la ville de Toulouse par M. de Mondran Doyen de ladite académie*, s.d., Inv. n°13601, 97 folios.

### Référence électronique

GUILLIN Marjorie, « L'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse : les statuts et règlements », *Les papiers d'ACA-RES, Actes des journées d'étude, 8-9 décembre 2016, Paris Centre allemand d'histoire de l'art*, mis en ligne en avril 2017.

quarante-deux articles qui les accompagne, sont envoyés à Toulouse à la fin de l'année 1750<sup>2</sup>. Mondran peut les présenter triomphalement à la municipalité le 2 janvier 1751.

La société toulousaine échappe ainsi à la suppression et ses lettres patentes l'autorisent officiellement à recevoir des subventions de la municipalité<sup>3</sup>. La pension annuelle octroyée à la Société des beaux-arts fait d'ailleurs immédiatement l'objet d'une augmentation passant de 940 à 2342 livres. Dès 1752, Louis de Mondran sollicite aussi les États du Languedoc. Il obtient finalement en 1767 une subvention annuelle de 600 livres, augmentée par deux fois jusqu'à atteindre la somme de 2000 livres en 1778<sup>4</sup>. Les lettres patentes procurent surtout à l'Académie de Toulouse une grande autonomie. Placée sous la protection directe du souverain, elle échappe à la tutelle du Directeur des Bâtiments du roi et de l'Académie royale de peinture et de sculpture, et ouvre la voie pour d'autres demandes en province. Ses seules obligations tiennent en trois articles : entretien d'une correspondance régulière avec l'académie parisienne, nécessité de se référer à cette dernière pour l'arbitrage des questions artistiques et choix de deux amateurs honoraires parisiens comme associés honoraires. Pour le reste, elle est libre de choisir la majorité de ses membres, de s'organiser et de modifier son fonctionnement à sa guise, autant de fois qu'elle le juge nécessaire. C'est ce qu'elle va faire à plusieurs reprises afin de rester fidèle à la devise qu'elle s'est choisie : « *utilitati publica* »<sup>5</sup>.

Si Antoine Rivalz a su remporter l'adhésion des édiles municipaux pour son projet d'école, c'est qu'au contraire de ses prédécesseurs, il a proposé de former d'habiles artisans autant que de bons artistes. Les règlements toulousains successifs démontrent en effet une ferme volonté d'utilité, d'efficacité et de qualité par le biais d'un programme pédagogique en constante évolution. L'obtention de ses lettres patentes est tout d'abord l'occasion d'assumer sa vocation artistique en adjoignant à son école de dessin des cours de peinture, sculpture, architecture, géométrie, perspective et anatomie. Les *Arrangements* du règlement de 1757<sup>6</sup> indiquent que l'Académie a ouvert tous ses cours aux femmes, excepté celui du dessin d'après le modèle vivant. En 1782 est créée au sein de l'institution une école des ponts et chaussées qui fait l'objet d'un règlement particulier<sup>7</sup>. Il s'agit de former les ingénieurs réclamés par l'active politique de travaux publics et d'urbanisme des États du Languedoc et par la gestion et l'entretien du Canal royal. Le règlement académique de 1779 indique la mise en place de cours de dessin, de la carte

---

<sup>2</sup> *Établissement de l'Académie Royale de Peinture, Sculpture et Architecture à Toulouse par lettres patentes du Roy Enregistrées au Parlement le 13 janvier 1751*, à Toulouse, Chez Gaspard Henault, Archives municipales de Toulouse, GG 924, pièce 1, GG 927, pièce 2 et GG 929, pièce 4, 24 p.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>4</sup> MONDRAN Louis (de), *op.cit.*, Institut supérieur des arts de Toulouse, deuxième cahier, fol. 9 et 41, troisième cahier, fol. 37, quatrième cahier, fol. 21 et cinquième cahier, fol. 31.

<sup>5</sup> MONDRAN Louis (de), *op.cit.*, Bibliothèque universitaire Capitole, fol. 71-72.

<sup>6</sup> *Arrangemens particuliers faits par l'Académie Royale de Peinture, Sculpture & Architecture de Toulouse en 1757, pour avoir force de Règlements, & servir de suite aux Statuts donnés par le Roi, à ladite Académie, en Décembre 1750*, Toulouse, Chez Me J. H. Guillemette, Archives municipales de Toulouse, GG 925, pièce 45 et GG 929, pièce 6, Article III, p. 2.

<sup>7</sup> *Arrangemens faits par l'Académie Royale de Peinture, Sculpture & Architecture de Toulouse, pour l'École du Génie, relative aux Ponts & Chaussées, nouvellement établie pour l'utilité des travaux de la Province*, Archives municipales de Toulouse, GG 929, pièce 8, s. d., 12 p.

### Référence électronique

GUILLIN Marjorie, « L'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse : les statuts et règlements », *Les papiers d'ACA-RES, Actes des journées d'étude, 8-9 décembre 2016, Paris Centre allemand d'histoire de l'art*, mis en ligne en avril 2017.

et du paysage au lavis<sup>8</sup>. L'ordre de travail de la même année mentionne un cours de dessin d'ornement<sup>9</sup>. À partir de 1788, l'Académie propose aux futurs peintres et sculpteurs une formation littéraire et historique, rare en province, avec le cours d'histoire et du costume<sup>10</sup>.

L'organisation des enseignements, suivant un principe de progression toujours plus hiérarchisé au fil des règlements, traduit un réel souci d'efficacité. L'école de dessin constitue toujours la base obligatoire pour tous les élèves entrés à l'académie. Suivant en cela la méthode préconisée par l'Académie royale de peinture et de sculpture, l'apprentissage se divise en quatre classes respectivement consacrées à la copie d'académies de maîtres, en commençant par les différentes parties du corps jusqu'à la figure entière, à l'étude d'après la ronde-bosse et à celle du modèle vivant. Afin de favoriser l'émulation mais aussi de contrôler les connaissances, chaque enseignement est sanctionné par un concours aux strictes conditions d'admission telles que l'assiduité aux cours et le succès aux concours inférieurs. Ainsi seuls les plus aptes sont-ils autorisés à accéder au niveau supérieur. Le concours le plus prestigieux est le Grand Prix annuel décerné tour à tour à un ouvrage de peinture, de sculpture et d'architecture. Plusieurs exemplaires des imprimés annuels rappelant les conditions d'admission, le déroulement des concours et le palmarès de l'année précédente témoignent de cette activité.

Cette nécessité de répondre aux besoins locaux n'empêche pas l'Académie de Toulouse de jouer le rôle qui lui impose son titre de « royale ». Comme l'Académie royale de peinture et de sculpture, elle se doit d'œuvrer au progrès des arts par leur propagation. À l'exemple des conférences parisiennes, elle complète ses activités purement pédagogiques par des exercices théoriques mensuels sous la forme d'analyses d'œuvres ou de réflexions sur les arts. Il s'agit d'exercices qui se pratiquent dès 1746 au sein de la Société des beaux-arts et que peu d'autres institutions de province instaurent de manière régulière. Les registres dans lesquels ont été retranscrits tous ces discours n'ont pas été retrouvés. Quelques textes épars ont pu cependant être rassemblés tels l'analyse par l'abbé de Sapte en 1761 d'un tableau d'Antoine Rivalz, *La naissance de Bacchus*<sup>11</sup> et celle par Louis de Mondran en 1769 de *La vestale Éricie retirée du tombeau par son amant* de G. A. Marron, Grand Prix de peinture toulousain<sup>12</sup>.

Elle organise dès 1751, le 25 août, une exposition publique et annuelle dans la galerie de peintures de l'Hôtel de ville, sur le modèle des Salons parisiens. Mais ces expositions ne sont pas exclusivement réservées aux artistes académiciens et à leurs dernières réalisations. À Toulouse, il s'agit de faire appel à toutes les richesses artistiques de la ville. C'est pourquoi les œuvres des collectionneurs, de toutes écoles et de toutes périodes, originaux et copies, les travaux d'élèves y sont les bienvenus. Dans le paysage des institutions de province, les expositions toulousaines se

---

<sup>8</sup> *Statuts et réglemens de l'Académie Royale de Peinture, Sculpture et Architecture de Toulouse avec les lettres patentes du Roi, à Toulouse*, de l'imprimerie Rayet, Archives municipales de Toulouse, GG 924, pièce 2 et GG 929, pièce 1, s.d. (mai 1779), article XIX, p. 50.

<sup>9</sup> *Ordre de travail de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse pour l'année 1779*, Archives municipales de Toulouse, GG 929, pièce 20, non paginé.

<sup>10</sup> *Ordre de travail de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse pour l'année 1789*, Archives municipales de Toulouse, GG 929, pièce 27, non paginé.

<sup>11</sup> SAPTE Henri Marie Bernard (de), *Réflexions sur un tableau de feu M. Antoine Rivals qui représente Bacchus enfant porté par Mercure aux femmes destinées à l'élever*, Toulouse, Musée Paul-Dupuy, Inv. 001-16-2, 16 folios. Préciser lieu de conservation de l'oeuvre.

<sup>12</sup> *Journal des beaux-arts et des sciences, dédié à son altesse royale Monseigneur le comte d'Artois*, Paris, chez Lacombe, 1775, Second supplément, article XXVII, p. 335-346 et tome III, juillet, article XIV, p. 142-151.

### Référence électronique

GUILLIN Marjorie, « L'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse : les statuts et règlements », *Les papiers d'ACA-RES, Actes des journées d'étude, 8-9 décembre 2016, Paris Centre allemand d'histoire de l'art*, mis en ligne en avril 2017.

démarquent par leur longévité et leur régularité : quarante et une de 1751 à 1791. Une collection des livrets imprimés de ces expositions a d'ailleurs été conservée dans sa quasi-totalité ; seules manquent les années 1757 et 1771. Il en existe une édition annotée, extrêmement utile pour connaître les 6697 œuvres exposées, 472 prêteurs et 1083 artistes <sup>13</sup>.

L'importante matière documentaire conservée permet de dresser un portrait renouvelé de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse. Elle nous révèle une institution au statut particulier en province : seule académie d'art à porter le titre de « royale », rigoureusement organisée, soucieuse de remplir ses objectifs d'utilité et d'efficacité en développant constamment ses activités tant pédagogiques que théoriques. Preuve de cette place singulière, son exemple et son autorité ne tardent pas à rayonner en Languedoc et dans les provinces voisines notamment à Marseille et à Montpellier.

---

<sup>13</sup> MESURET Robert, *Les expositions de l'Académie royale de Toulouse de 1751 à 1791*, Toulouse, Espic, 1972, 650 p.